



STOP OGM INFOS

La prolongation du moratoire se joue dans les mois qui viennent

Réunies le 23 mai à Berne pour faire le point à la mi-temps du moratoire, les organisations paysannes, les associations de défense des consommateurs, d'aide au développement et de protection de l'environnement ont discuté de la stratégie à suivre. Elles ont salué la proposition du Conseil fédéral de prolonger le moratoire jusqu'en 2013.

Quelques signes avant-coureurs avaient préparé le terrain. Les 9 et 25 avril, les parlements des cantons de Berne et de Genève donnaient le ton, en demandant que la Confédération règle par voie légale la prolongation d'au moins trois ans du moratoire. La même démarche est en cours dans les parlements du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, de Fribourg, de Zurich et des Grisons.

Le 29 avril, l'assemblée des délégués cantonaux de l'Union suisse des paysans se déclarait unanimement en faveur d'une prolongation d'au moins trois ans, lors d'un vote indicatif. Signe que les agriculteurs ne sont pas mécontents de la situation actuelle.

Président de l'USP, le conseiller national thurgovien UDC Hans-Jörg Walter, estimait publiquement que le Conseil fédéral devrait lui-même présenter un message demandant au Parlement de prolonger le moratoire, « pour éviter toute pression inutile sur les recherches menées dans le cadre du PNR 59 ».

Le Conseil fédéral en tête

Deux semaines plu tard, le 14 mai, le Conseil fédéral disait son souhait de prolonger de trois ans le moratoire sur les OGM, reprenant presque mot pour mot nos arguments :

- La recherche sur le génie génétique n'a en rien été gênée par le moratoire. Au contraire : des moyens supplémentaires ont été mis à disposition pour le programme national de recherche sur les OGM (PNR 59). Comme les projets ne se terminent pas avant la fin du moratoire, mais en 2011-2012, il suffit de se donner encore un peu de temps.

- Renoncer à l'utilisation commerciale du génie génétique dans l'agriculture s'avère jusqu'à présent un avantage. L'agriculture peut se profiler dans un sens propice à l'intérêt général. L'offre en alimentation sans OGM répond à l'attente des consommateurs.

Les réactions positives ont été très nombreuses, se présentant quelquefois comme de bonnes surprises : ainsi de Peter Bieri, conseiller aux Etats PDC zougais, adversaire historique du moratoire, qui estime sage et judicieuse la proposition du gouvernement.

Détermination et dynamisme

Tous les participants de la rencontre du 23 mai se sont félicités de la proposition du Conseil fédéral. La voie qu'il a choisie peut réussir, mais restons sur nos gardes. Il faut mettre toutes les chances de notre côté. Le soutien des cantons est à ce titre fondamental et une saine pression psychologique fait partie du jeu ; la majorité des personnes présentes à Berne n'a pas hésité à évoquer le lancement éventuel d'une nouvelle initiative, en cas de problème. Prochaine étape : Moritz Leuenberger doit faire des propositions concrètes au Conseil fédéral.

La rencontre a aussi prouvé le dynamisme de nos rangs : débat avec les chercheurs à Reckenholz, le 28 juin ; projet de multiplier les manifestations « Semer l'avenir » pour toute la Suisse ; lancement du groupe « Prudence OGM » à Pully ; film sur les abeilles aux prises avec les OGM (allemand/anglais) ; poursuite de l'action « Communes sans OGM » dans tout le pays, au-delà de la série de conférences qui ont eu lieu dans tous les cantons romands.

Déclaration des OGM non autorisés

Le Département fédéral de l'intérieur a révisé son ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées (RS 817.022.51) en introduisant une déclaration pour les OGM présents dans les denrées alimentaires, sans être pour autant autorisés en Suisse.

Par définition, les OGM non autorisés ont été reconnus, après examen, comme étant impropres à la consommation ou dangereux pour l'environnement ; ou alors ils n'ont pas encore été examinés selon la procédure d'autorisation. Comment peut-on envisager un seuil de tolérance pour des OGM non autorisés ?

En principe, ce projet d'ordonnance est un non-sens et devrait être proscrit. Mais dans les faits, nous devons reconnaître qu'on trouve des traces d'OGM non autorisés, comme on a pu le voir dans les rapports des chimistes cantonaux de 2006 ou dans l'émission ABE de février.

Pour que ces traces soient tolérées, l'ordonnance fixe que ces OGM doivent être jugés appropriés dans un autre pays selon une procédure comparable à celle fixée par la législation suisse, pour être utilisés dans les denrées alimentaires. StopOGM aurait préféré « procédure équivalente », tout étant comparable, à un degré ou à un autre.

Pour être équitable avec les producteurs qui ont tout entrepris pour éviter la présence d'OGM non autorisés, il fallait encore fixer un seuil de tolérance. A notre sens, comme il n'a pas et ne doit pas avoir la même signification que celui utilisé pour les OGM autorisés en Suisse, il aurait dû être fixé à 0,1 % (les traces sont souvent de cet ordre). Le DFI l'a fixé à 0,5 %.

En savoir plus sur le Bt...

Bacillus thuringiensis est une bactérie du sol qui se rencontre dans plusieurs environnements riches en insectes. Elle produit toute une gamme de protéines (protéines Bt) dont l'activité insecticide est spécifique d'un groupe d'espèces.

Sécrétées par les bactéries sous forme de précurseurs inactifs ou protoxines, elles doivent subir un processus d'activation dans l'intestin de l'insecte cible. La spécificité des protoxines est due au fait que la substance doit être solubilisée dans les conditions de pH intestinal de l'insecte cible puis activée par des enzymes de l'insecte cible. Grâce à leur spécificité d'action chez les insectes et à leur inactivité chez les vertébrés, les formulations combinant spores bactériennes et protéines Bt sont autorisées en agriculture biologique depuis les années 1970.

Le mode d'action du transgène Bt et du gène original bactérien est radicalement différent

Un examen rigoureux des nouvelles plantes modifiées pour produire la toxine Bt montre que la séquence du gène inséré (transgène) dans les PT est tronquée. Cette séquence modifiée permet aux PT de produire la toxine directement active (c.à.d. ne nécessitant aucune activation de la part des insectes). Dans son mode d'action, la toxine active est donc radicalement différente à la protoxine bactérienne. En bref, (1) la séquence insérée dans le maïs Bt est une séquence Bt modifiée et, (2) la protéine synthétisée par le maïs

Bt est une toxine activée n'ayant plus besoin d'aucun mécanisme d'activation spécifique. Ces différences biochimiques entre protoxines bactériennes et toxines végétales causent un élargissement du spectre d'activité des toxines Bt, ce qui peut avoir des répercussions sur l'abondance relative des groupes d'insectes dans les champs Bt. C'est notamment le cas de la toxine Cry1Ab du maïs Mon810 qui est active sur la pyrale et la sésamie alors que la protoxine bactérienne Cry1Ab est inactive sur la sésamie.

Ces détails ont d'autant plus d'importance que les recherches actuelles montrent que la toxine active peut être transportée dans les cours d'eau via les résidus végétaux des champs (lire p.4).

Des essais trompeurs...

Dans de nombreux tests, les insectes non-cibles ne sont pas directement exposés aux toxines des plantes Bt, mais à la protoxine inactive bactérienne. Comme décrit plus haut, il existe des différences biochimiques entre toxines bactériennes et végétales, ce qui implique que l'utilisation de formulations bactériennes pour les tests se révèle trompeuse. Ainsi, de manière ambiguë, Monsanto affirme dans sa documentation que « la protéine Cry1Ab est insecticide seulement pour les insectes Lépidoptères » mais la transnationale cite des études se rapportant à la spécificité des protoxines bactériennes, non à celle des protéines actives codées par la séquence écourtée qui constitue le transgène Bt.

Culture GM tolérante aux herbicides : l'assaut chimique

Les cultures GM qui au départ devaient réduire la consommation d'herbicide n'ont pas tenu promesse. La consommation d'herbicide s'envole dans les pays producteurs. L'industrie biotech s'en réjouit, elle n'a jamais vendu autant d'herbicide. La campagne de stérilisation des sols continue.

Voici dix ans que l'industrie biotech cherche à convaincre que ses produits présentent une réelle utilité. L'argument phare des transnationales est que les plantes transgéniques (PT) modifiées pour résister à un herbicide (Roundup® contenant du glyphosate) permettraient de réduire la quantité d'herbicide utilisé contre les mauvaises herbes. Le principe est simple : l'herbicide est pulvérisé et tout meurt sauf la culture qui est résistante. Au départ, Monsanto affirmait que l'apparition de plantes résistantes était peu probable vu le mode d'action unique du glyphosate.

Aujourd'hui, dix ans après l'introduction des premières cultures résistantes, la consommation d'herbicide s'envole aux Etats-Unis : en 2005, on y a appliqué 15 fois

plus de glyphosate qu'en 1994. En Argentine et au Brésil, la situation est similaire. Cette consommation démesurée est directement attribuable à une augmentation de l'application de glyphosate sur les cultures résistantes au Roundup Ready® vendue par la firme Monsanto.

L'utilisation répétée du même herbicide au même endroit a permis à certaines mauvaises herbes d'évoluer rapidement vers une résistance à l'herbicide. Cette résistance n'est pas une immunité absolue, mais une habilité à survivre à une certaine dose d'herbicide. De ce fait, les quantités d'herbicide nécessaires sont de plus en plus massives. Au développement rapide de mauvaises herbes résistantes aux herbicides, l'industrie biotech répond par le développement de

plantes résistantes à une dose encore plus massive de substance chimique et à deux herbicides plutôt qu'un seul. Le pire reste donc à venir.

En attendant cette nouvelle génération de plantes technologiques, l'industrie biotech se voit obligée de reconnaître les faits. Néanmoins, elle revendique que l'utilisation de glyphosate permet de diminuer l'utilisation d'autres herbicides plus toxiques. La vérité est qu'aujourd'hui l'on conseille aux agriculteurs sud-américains l'utilisation d'un cocktail d'herbicide contenant des agents beaucoup plus toxiques comme le paraquat, le diquat ou l'atrazine en combinaison avec des doses plus élevées de glyphosate pour lutter contre des mauvaises herbes de plus en plus résistantes.

Pas de disséminations à Pully en 2008

Il n'y aura pas de dissémination expérimentale de blé transgénique à Pully en 2008.

Le Tribunal administratif fédéral a demandé l'avis de la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) et de la Commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain (CENH) sur les arguments avancés par les recourants de Pully. Ceux-ci se fondent notamment sur la prise de position que ces deux commissions avaient émise à propos de la demande d'autorisation des hautes écoles zurichoises. Le temps que le TAF prenne sa décision, il sera trop tard pour semer, estime Changins.

La recherche scientifique publique a tout à gagner à respecter la législation en vigueur : quand les cher-

cheurs ne sont pas en mesure de décrire les plantes transgéniques qu'ils entendent tester en plein champ, ils n'enfreignent pas seulement la loi, ils mettent à mal leur crédibilité. Comment démontrer quoi que ce soit, en faisant des tests sur des plantes que l'on ne connaît pas ?

A qui voudrait connaître en détail la nature des problèmes que les disséminations expérimentales posent au regard de la loi, on ne peut que recommander le site internet qui reproduit les pièces produites par les recourants. Du bel ouvrage !

Voir <http://tafel.levillage.org/politic/justice.html#recours>

Givrins, nouvelle commune sans OGM

Petite commune au-dessus de Nyon, Givrins vient de s'annoncer sans OGM, tous ses agriculteurs s'étant formellement engagés à ne pas utiliser d'OGM. Les agriculteurs recevront, comme tous ceux qui ont déjà fait cette démarche, une affiche « Ferme sans OGM » et le village aura son panneau « Commune sans OGM ».

L'eau, voie de dissémination d'OGM mal comprise

Le confinement de la toxine Bt serait impossible et aurait des conséquences inattendues sur des écosystèmes déjà fragilisés par nos méthodes de cultures. Les études de risque devraient aussi examiner les effets des plantes Bt sur les organismes aquatiques.

L'ADN, qui véhicule l'information génétique, est contenu dans chaque cellule d'un organisme. Dans le cas des plantes, une grande partie de l'ADN se dégrade lorsque les cellules de leurs racines meurent, quand leur pollen tombe sur le sol ou, après la récolte, lorsque les résidus végétaux restant sur le champ se décomposent. La plus grande partie de l'ADN est alors dégradé dans la plante, mais une partie rejoint tout de même l'environnement du sol. Il a été ainsi montré que plusieurs tonnes d'ADN libre provenant du pollen, des feuilles, des fruits pouvaient être libérées.

Le code génétique des microorganismes du sol est très proche de celui des plantes ; cependant, les séquences permettant d'activer leurs gènes respectifs (promoteurs) sont différentes. Ainsi, un gène bactérien ne peut normalement pas être exprimé par la plante. Il en va autrement avec les plantes

transgéniques (PT) modifiées pour produire la toxine Bt. Le transgène inséré possède un promoteur bactérien fonctionnel ce qui permet de casser la barrière qui empêche naturellement le transfert d'ADN des plantes aux microorganismes.

D'autre part, les tissus des plantes transgéniques synthétisent la toxine Bt active (voir «En savoir plus sur le Bt...», p. 2). Lorsque ces tissus meurent, de grandes quantités de toxine active sont libérées dans l'environnement.

Il est donc de la première importance de connaître ce qu'il advient des grandes quantités d'ADN et de toxine Bt active libérées par les tissus des plantes transgéniques.

C'est la question dont John Poté s'est fait l'un des meilleurs spécialistes. Avec d'autres scientifiques, il a montré que l'ADN modifié peut rester un certain temps dans le sol sans être dégradé et qu'il peut être transporté par l'eau et se retrouver dans les nappes

phréatiques ou dans les cours d'eau.

Une étude canadienne a ainsi mis en évidence la dissémination de la protéine Bt par les eaux du Saint-Laurent ; elle était toujours détectable à une distance de 82 km des champs de maïs. Il a été prouvé qu'elle réduisait la croissance et la reproduction de certaines mouches d'eau n'ayant rien à voir avec la pyrale du maïs. Ces mouches étant la proie d'organismes aquatiques ou ripariens, les plantations de culture Bt pourraient avoir des conséquences inattendues sur les écosystèmes pourtant éloignés des champs de maïs.

C'est pourquoi John Poté et ses collègues recommandent que les études de risque sur les organismes non-cibles de la toxine incluent les organismes aquatiques. Ils insistent sur le fait que la culture de maïs Bt est un facteur de stress supplémentaire dans des écosystèmes déjà fragilisés par les méthodes culturales actuelles.

Assemblée générale de StopOGM

Vendredi 20 juin 2008, 19 h, au restaurant Le Milan, Bvd de Grancy 54, à Lausanne

A l'ordre du jour, comptes 2007 et budget 2008, objectifs de l'année. Collation à l'issue de l'assemblée.

Mardi 10 juin 2008, 19h, Maison des associations – 15, rue des Savoises, salle Rachel Carson (rez)

MONSANTO, OGM ET CRISE ALIMENTAIRE

19 h Projection du documentaire «*Le monde selon Monsanto*» Marie-Monique Robin suivi d'un débat avec l'auteur du documentaire, Valentina Hemmeler (représentante d'Uniterre) et Florian Rochat (directeur du CETIM)

Impressum

StopOGM Comité romand de travail sur le génie génétique

Présidente : Géraldine Savary, Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01; Secrétaires : Sylvain Fattebert et Luigi D'Andrea, rue des Granges 13, 2800 Delémont, tél. 032 423 07 43, s.fattebert@stopogm.ch et l.dandrea@stopogm.ch; www.stopogm.ch, CCP 17-460200-1

Graphisme : Nicolas Denis, Vevey; Impression : Imprimerie Raymond Pot, Grand-Lancy